

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3419

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

522 668 532 RCS Clermont-Ferrand.

SCI CJ LOC.

Forme : Société civile immobilière.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : Gare du Télécabine, Super Besse 63610 Besse-et-Saint-Anastaise.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE du 30 juin 2026, La société BOIS JOLI, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 1 Route de Clermont, 63610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 809 779 572 RCS CLERMONT-FERRAND, et la société CJ LOC, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est Gare du Télécabine – Super Besse 63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 668 532 RCS CLERMONT FERRAND, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BOIS JOLI par la société CJ LOC. La société BOIS JOLI ferait apport à la société CJ LOC de la totalité de son actif, soit 598 518,63 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 572 380,70 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 26 137,93 euros arrondi à 26 138 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BOIS JOLI depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CJ LOC. La société BOIS JOLI sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée à la date de réalisation définitive de la fusion..